



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DES SERVICES
DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**

**La retraite Universelle par points,
ou la retraite des morts**

L'Histoire

1945 - 46

Naissance de la sécurité sociale et de l'assurance vieillesse qui rassemble tous les salariés du secteur privé (à l'exception des salariés agricoles)

1983

Abaissement de l'âge de la retraite (de 65 ans à 60 ans pour 37,5 années de cotisations).

1993

Allongement de la durée de cotisation et évolution du mode de calcul de la retraite avec une prise en charge des 25 meilleures années (et non plus des 10 meilleures).

2003

Alignement progressif de l'âge de la retraite et de la durée de cotisation entre la fonction publique, le secteur privé et les régimes spéciaux.

2010

Allongement de l'âge de départ à la retraite (de 60 à 62 ans et de l'âge de départ à taux plein de 65 à 67 ans).

2014

Augmentation des cotisations et allongement de la durée de cotisation à partir de 2020 pour passer de 41,5 ans à 43 ans.

Les Situations

- 14 Millions de retraités en 2018
- Le montant total versé est de 314 Milliards, 14% du produit intérieur brut.
- La pension moyenne versée s'établit à 1496 euros brut, avec un écart de 40% entre la moyenne des Femmes et des Hommes en défaveur des Femmes.
- D'après le gouvernement, le déficit des retraites atteindra 10 Milliards d'euros pour 17 Millions de retraités en 2025

Pour ramener à l'équilibre le budget, il est fort à parier que les pensions versées actuellement seront touchées et donc réduites en moyenne de:

$10 \text{ Milliards} \div 17 \text{ millions de retraités} = 588 \text{ euros par an et par retraité.}$

C'est mathématique!

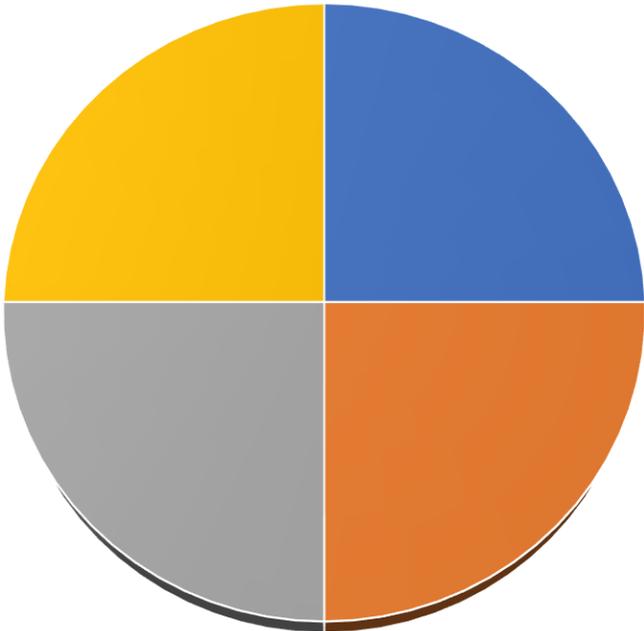
Le gouvernement veut atteindre l'équilibre avec la maîtrise du budget à 14% du PIB.

- La retraite universelle est annoncée par le gouvernement comme un système merveilleux qui apporterait un traitement d'égalité pour tous les futurs retraités.
- Le gouvernement Macron n'a qu'un seul but, il est économique. Il faut maîtriser le budget en réduisant le montant des pensions actuelles et futures.

Le meilleur exemple

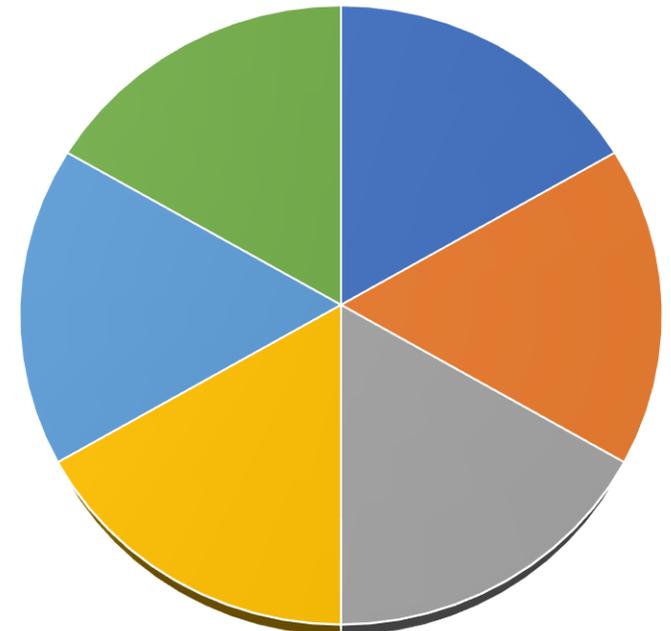
Si le gouvernement veut maintenir le montant des retraites à l'équilibre, étant donné que le nombre de retraités augmente, il n'y a que 3 solutions.

- Augmentation de l'âge moyen de départ, en retardant le moment des versements tout en continuant à prélever des cotisations.
- Augmenter le taux de prélèvement salarié et employeur.
- Maîtriser par la baisse du montant de la pension moyenne malgré l'augmentation du nombre de retraités



Le maintien à l'équilibre

Si le gouvernement veut maîtriser le budget des retraites et que le nombre de retraités augmente, la part du gâteau de chaque retraité en sera inévitablement réduite!
Là est l'ambition du Gouvernement!



Supprimer les 42 régimes spéciaux

Le gouvernement nous présente les régimes spéciaux comme la plaie à soigner.

D'une part, la part du déficit de ces régimes ne représente que 2% du montant total des retraites.

En d'autre terme, c'est comme si pour avoir crevé un pneu, il faudrait jeter la voiture entière.

D'autre part, lorsque l'on parle du régime de la fonction publique, alors que l'on devrait augmenter le nombre de cotisants et le montant des cotisations par la hausse des salaires, paradoxalement le gouvernement supprime des postes et gèle le point d'indice.

120 000 suppressions de postes = 120 000 cotisants de moins

Gel du point d'indice = Moins de cotisations

Les 2 principaux régimes de retraite

- La Fonction publique:

75% de l'Indice Brut des 6 derniers mois **X** Prix du point **X** $\frac{\text{Nb de trimestres obtenus}}{\text{Nb de trimestres de référence}}$

- Le Secteur Privé:

50% du salaire moyen des 25 meilleures années **+ Nb de points obtenus par les complémentaires X** prix du point AGIRC-ARCO, diminué par une possible décote.

QUE DIT LE GOUVERNEMENT dans le rapport DELEVOYE

- A partir de 2025:
- ***28 % de notre salaire, part patronale comprise, va servir à acheter des points à 10 euros.***
 - *11% déduit de notre salaire*
 - *17% sur la part employeur.*
- ***Ces points seront revendus lors de la liquidation à 0,55 euros, prix fixé pour 2025.***
- ***Tout au long de notre vie nous achèterons des points jusqu'à ce que nous considérions que le montant de notre retraite nous permette de subvenir à notre subsistance au moment où nous serons le plus fragiles.***

EXEMPLE:

- Sur un salaire brut de 2000 euros:
 - 11 % part salariale = 220 euros
 - 17 % part employeur = 340 euros

TOTAL: 560 euros

A 10 euros le point, cela donne droit à 56 points que nous revendrons en 2025 à 0,55 euros = 30,80 euros de retraite.

PRIX D'ACHAT et PRIX de REVENTE

- D'après le rapport Delevoye, le prix de service de 55 centimes sera indexé à l'inflation. Il augmentera au cours des années et ne sera connu qu'au moment de la liquidation de notre retraite.
- Le piège est sur le prix d'achat qui démarre lui aussi en 2025, à 10 euros.
 - Il évoluera par décision unilatérale du gouvernement, suivant la situation économique et surtout pour garantir, non pas le niveau de nos retraites, mais l'équilibre du système à 14% du PIB.

**LE GATEAU ne grandira pas,
La part de chacun ne pourra que se réduire!**

LA MAINTIEN DE L'ÂGE DE DEPART EST UN LEURRE.

- Pour justifier un âge pivot de départ à 64 ans, le gouvernement évoque l'âge moyen d'espérance de vie:
- Une femme vivrait jusqu'à 85 ans et un homme jusqu'à 79 ans.
- Un ouvrier vivrait en moyenne 7 ans de moins qu'un cadre.
- Mais ce qui nous intéresse c'est de profiter de notre retraite.
 - **L'espérance de vie en bonne santé est de 62 ans pour un homme et de 65 ans pour une femme.**
- Ajouter à cela qu'un salarié sur deux n'est déjà plus en activité au moment de son départ à la retraite. Combien de points, la moitié d'entre nous, vont acquérir sans emploi?
- La retraite par points conduira à une baisse des retraites. Chacun de nous sera contraint de poursuivre son activité afin d'augmenter son nombre de point et bénéficier d'un minimum acceptable à sa survie.
- En moyenne **nous partirons à 67,5 ans** avec un déambulateur vers une maison de retraite, si nous en avons les moyens.

2 Projections.

- **Dans le Privé**

- Dans le **régime actuel**, pour un salarié non-cadre né en 1961 après 42 ans de travail, son taux de remplacement sera de **73 % de son dernier salaire**.
- Dans le **système par points**, un salarié non-cadre né en 1990, après 42 ans de travail, percevra **56 % de son dernier salaire**.

- **Dans la fonction publique**

Dans le **régime actuel**, pour un agent de catégorie B né en 1961 après 42 ans de travail, son taux de rem-lacement sera de **64 % de son dernier salaire**.

Dans le **système par points**, un agent de catégorie B né en 1990, après 42 ans de travail, percevra **51 % de son dernier salaire**.

Dès à présent, nous devons utiliser tout notre temps à informer, informer et informer encore les salariés, pour préparer le 5 Décembre 2019, qui est le point de départ de nos actions.

Nous devons faire échouer le gouvernement dans la mise en œuvre de sa retraite unique par points, pour nous et pour les générations futures.